



Ville de  
Rivière-du-Loup



*Cour municipale commune  
de Rivière-du-Loup  
Bilan 2012*



# TABLE DES MATIÈRES

Mot du directeur .....	4
Introduction.....	5
Rappel des grandes étapes d’implantation de la cour municipale.....	6
La population desservie .....	7
Les séances de cour .....	8
Données diverses relatives à la cour municipale commune de Rivière-du-Loup.....	9
Tableau 1 : Statistique sur le nombre de constats traités par la cour municipale commune et émis sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup .....	10
Tableau 2 : Statistique sur le nombre de constats émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Témiscouata en 2011 .....	12
Statistique sur le nombre de constats émis sur le territoire de la MRC de Témiscouata en 2012 .....	13
Tableau 3 : Nombre total de constats traités en fonction de la nature de l’infraction, mais peu importe la provenance .....	14
Tableau 4 : Valeur des amendes et des frais des constats émis en 2010-2011-2012 par le poursuivant - Ville de Rivière-du-Loup.....	15
Tableau 5 : Valeur des amendes et des frais des constats transmis à la cour municipale en 2012 par les poursuivants – Municipalités de la MRC de Témiscouata.....	16
Tableau 6 : Valeur des amendes et des frais des constats émis en 2012.....	17
Tableau 7 : Sommes perçues par la cour municipale commune .....	18
Tableau 8 : Remises aux municipalités de la MRC de Témiscouata pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012.....	19
Tableau 9 : Cheminement sommaire d’un constat d’infraction .....	20
Tableau 10 : Cheminement de l’exécution d’un jugement en matière pénale.....	21
Tableau 11 : Statistique concernant les dossiers entendus par le juge de la cour municipale et le juge de paix fonctionnaire.....	22
Tableau 12 : Nombre de dossiers pénaux contestés devant le juge municipal .....	23
Tableau 13 : Nombre de dossiers pénaux (jugement par défaut <sup>1</sup> ) rendus par le juge municipal .....	24

Tableau 14 : Nombre de décisions rendues (jugement par défaut <sup>1</sup> ) par le juge de paix fonctionnaire.....	25
Tableau 15 : Statistique concernant le volume de dossiers de procédure pénale réglés et perçus en 2010-2011-2012 .....	26
Conclusion.....	28

## MOT DU DIRECTEUR



Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport des opérations de la cour municipale commune de Rivière-du-Loup pour l'année 2012. Celui-ci dresse le portrait statistique et financier des activités de la cour pour l'année terminée le 31 décembre dernier.

Au cours de cette période, la cour desservait les territoires des dix-neuf municipalités de la MRC de Témiscouata et de la Ville de Rivière-du-Loup, soit une population de 40 351 habitants.

L'année 2012 aura encore une fois été fertile en activités au niveau de la cour. Pendant cette période, 6 877 nouveaux constats furent traités par la cour, soit une hausse de 9,4 % (590 constats) par rapport à l'année précédente.

Cette hausse provient essentiellement du territoire de la MRC de Témiscouata où le nombre de constats émis est passé de 2 984 en 2011 à 4 136 en 2012. Pour sa part, le nombre total de constats émis sur le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup et transmis à la cour est passé de 3 303 constats en 2011 à 2 741 constats en 2012.

Autre statistique intéressante, le nombre de décisions rendues par la cour a été en hausse en 2012. Ainsi, le nombre total de jugements rendus par le juge et le juge de paix fonctionnaire est passé de 1 793 en 2011 à 2 257 en 2012, soit une hausse de 25,9 %.

Au cours de la dernière année, le personnel de la cour a contribué, avec le Service du greffe et des affaires juridique, à la préparation de deux séances de formation sur la rédaction des constats données à l'intention des inspecteurs municipaux et autres personnes autorisées à émettre de tels constats sur le territoire de la MRC de Témiscouata et de la Ville de Rivière-du-Loup.

En terminant, je réitère ma très grande satisfaction à l'endroit de l'ensemble du personnel de la cour pour son engagement et son dévouement constant ainsi que pour la charge de travail accompli au cours de la dernière année.

Acceptez, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes meilleurs sentiments.

Le directeur,



Georges Deschênes, OMA, avocat  
Service du greffe et des affaires juridiques

# INTRODUCTION

Une cour municipale est un système de justice à proximité des citoyens, plus accessible, efficace et transparent.

## La mission

La cour municipale commune de Rivière-du-Loup a pour mission de traiter les dossiers d'infraction relevant principalement des municipalités poursuivantes en vertu du *Code de procédure pénale* (L.R.Q. c. C-25.1) et d'exécuter les jugements rendus par le tribunal en matière pénale comportant une condamnation à une amende.

## Les buts

Elle assure, en outre, l'exécution de tous les jugements dans des délais raisonnables et vise l'optimisation du recouvrement des sommes dues aux municipalités poursuivantes. Ces opérations quotidiennes sont exécutées dans le souci d'offrir un service de qualité à ses mandants, aux personnes ou aux entreprises ayant à acquitter une amende et aux autres intervenants participant à l'administration de la justice.

## Les activités

- ✚ Traiter les constats et rapports d'infraction transmis par ses mandants et préparer les dossiers aux fins de poursuite devant le tribunal contre les contrevenants aux lois pénales;
- ✚ Mettre à la disposition des personnes et des entreprises ayant reçu un constat d'infraction (les défendeurs), l'information et les moyens nécessaires permettant, le cas échéant, de contester le constat d'infraction ou d'acquitter les amendes, les frais imposés et le montant contributif associé au financement du programme d'aide aux victimes d'actes criminels;
- ✚ Élaborer les calendriers de la cour en collaboration avec le juge municipal et dresser les rôles de cour, afin de placer les dossiers devant le juge municipal pour lesquels les défendeurs se sont prévalus d'un plaidoyer de non-culpabilité; et de placer les dossiers devant un juge de paix ou devant le juge municipal, suivant leurs compétences judiciaires, pour lesquels les défendeurs ont omis de payer ou de plaider dans les délais requis;
- ✚ Exécuter les jugements du tribunal en matière pénale comportant une condamnation à une amende et, dans les cas où les personnes sont en défaut de paiement, à exécuter contre les débiteurs, les moyens d'exécution des jugements prévus par la loi;
- ✚ Mettre à la disposition des personnes et des entreprises condamnées par le tribunal à payer une amende à la suite d'une infraction à une loi pénale, l'information et les moyens nécessaires leur facilitant le règlement des amendes.

## **RAPPEL DES GRANDES ÉTAPES D'IMPLANTATION DE LA COUR MUNICIPALE**

Le 9 octobre 2007, La Ville de Rivière-du-Loup adoptait le règlement numéro 1577 portant sur l'établissement d'une cour municipale locale pour desservir exclusivement le territoire de la ville de Rivière-du-Loup.

La cour municipale locale de Rivière-du-Loup amorçait ses activités le 18 mars 2008, soit à la date d'entrée en vigueur du décret numéro 35-2008.

En 2009, l'ensemble des municipalités de la MRC de Témiscouata et de la Municipalité régionale de comté du Témiscouata ont manifesté leur intérêt à se joindre à la cour municipale de Rivière-du-Loup.

Une entente intermunicipale portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale locale de la Ville de Rivière-du-Loup fut signée le 7 juillet 2009 par l'ensemble des villes, des municipalités et par la MRC.

Le 10 février 2010 par la publication du décret numéro 88-2010, le gouvernement a entériné l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale locale de la Ville de Rivière-du-Loup.

Le 18 mars 2010, date d'entrée en vigueur du décret, la cour municipale locale fut transformée en cour municipale commune et elle commença à desservir le territoire de la MRC de Témiscouata.

Le 18 novembre 2010, la ville de Rivière-du-Loup signait une entente de service avec le Cégep de Rivière-du-Loup concernant la gestion de ses aires de circulation et de stationnement et l'accès aux services de la cour municipale commune pour la gestion des constats émis par les préposés aux stationnements du Cégep.

C'est à compter du 3 février 2011 que la gestion et le traitement des constats débutent à la cour commune à la suite des modifications apportées à la réglementation du Cégep, de la Ville et de la formation dispensée aux préposés aux stationnements du Cégep en matière d'émission de constats.

Finalement, le 11 novembre 2010, le Ministre de la Justice du Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Rivière-du-Loup entérinent une entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de Rivière-du-Loup. Cette entente est entrée en vigueur le 26 novembre 2010.

## LA POPULATION DESSERVIE

La cour municipale commune de Rivière-du-Loup dessert le territoire de la ville de Rivière-du-Loup et celui des 20 municipalités membres de la MRC de Témiscouata et la Municipalité régionale de comté de Témiscouata, représentant une population de 40 351 habitants. Le tableau ci-dessous fait état de la superficie du territoire et de la population de l'ensemble des villes, des municipalités et des paroisses desservies.

Municipalités	Population (2012) <sup>1</sup>	Superficie (km <sup>2</sup> )
Auclair	457	107,70
Biencourt	509	188,00
Dégelis	3 020	568,00
Lac-des-Aigles	554	90,30
Lejeune	285	273,50
Packington	613	123,30
Pohénégamook	2 800	349,40
Rivière-Bleue	1 294	180,30
Rivière-du-Loup	19 695	138,40
Saint-Athanase	306	290,90
Saint-Elzéar-de Témiscouata	347	150,70
Saint-Eusèbe	609	131,00
Saint-Honoré-de-Témiscouata	779	262,10
Saint-Jean-de-la-Lande	313	108,60
Saint-Juste-du-Lac	594	190,50
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	1 339	110,50
Saint-Marc-du-Lac-Long	434	155,90
Saint-Michel-du-Squatec	1 201	385,40
Saint-Pierre-de-Lamy	117	114,10
Témiscouata-sur-le-Lac	5 085	245,60
<b>Total</b>	<b>40 351</b>	<b>4 164,20</b>

<sup>1</sup> Données provenant du site internet du MAMROT en date du 17 avril 2013.

## LES SÉANCES DE COUR

Les séances de la cour municipale se tiennent à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville situé au 65, rue de l'Hôtel-de-Ville à Rivière-du-Loup. Toutefois, lorsqu'un dossier ou une poursuite émane de la MRC de Témiscouata ou d'une municipalité dont le territoire est situé dans la MRC de Témiscouata ou du Directeur des poursuites criminelles et pénales, la cour siège à la salle du conseil de la MRC de Témiscouata située au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville à Témiscouata-sur-le-Lac. Nous offrons ainsi une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des municipalités desservies respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la *Loi sur les cours municipales*.

Pour l'année 2012, le nombre de séances tenues et instruites devant le juge municipal est de 23 à Rivière-du-Loup et de 15 à Témiscouata-sur-le-Lac.

### Magistrature

L'Honorable Jean Blouin, juge municipal, préside les séances de la cour municipale commune de Rivière-du-Loup.

### Juridiction de la cour

La cour municipale commune de Rivière-du-Loup à juridiction sur le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup ainsi que sur le territoire des municipalités de la MRC de Témiscouata y compris sur les routes numérotées. Elle entend les dossiers d'infraction quant aux différents règlements de ces municipalités, dont entre autres:

- ✦ Le stationnement et la circulation;
- ✦ Le bon ordre, la paix, etc.;
- ✦ Le zonage;
- ✦ La salubrité et la propreté;
- ✦ Les animaux;
- ✦ La prévention des incendies;
- ✦ L'entretien des bâtiments;
- ✦ Les systèmes d'alarme;
- ✦ L'arrosage des pelouses.

Elle entend aussi:

- ✦ Les infractions à des lois du Québec, notamment des infractions au *Code de la sécurité routière*, la *Loi sur les véhicules hors route*, la *Loi sur l'impôt sur le tabac*, etc.;
- ✦ Certains dossiers de réclamation civile où les municipalités sont demandereses (taxes, licences, permis impayés).



# **DONNÉES DIVERSES RELATIVES À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**



**Tableau 1 :****Statistique sur le nombre de constats traités par la cour municipale commune et émis sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup**

<b>ANNÉE 2009</b>		
<b>Règlements / Lois</b>	<b>Description</b>	<b>Nombre de constats</b>
1053	Paix et bon ordre	79
1238 et 1637	Alarme	5
1287	Vendeurs itinérants	0
1322	Circulation et stationnement	510
1462	Prévention incendie	0
968	Animaux	6
1253 et 1263	Urbanisme	8
1538	Aqueduc et taux de l'eau	0
1619	Salubrité et entretien des bâtiments résidentiels	0
CSR	Code de la sécurité routière	1 935
LVHR	Loi sur les véhicules hors route	0
<b>Total</b>		<b><u>2 543</u></b>

<b>ANNÉE 2010</b>		
<b>Règlements / Lois</b>	<b>Description</b>	<b>Nombre de constats</b>
1053	Paix et bon ordre	58
1238 et 1637	Alarme	5
1287	Vendeurs itinérants	0
1322	Circulation et stationnement	471
1462	Prévention incendie	0
968	Animaux	12
1253 et 1263	Urbanisme	4
1538	Aqueduc et taux de l'eau	2
1619	Salubrité et entretien des bâtiments résidentiels	1
CSR	Code de la sécurité routière	1 655
LVHR	Loi sur les véhicules hors route	0
<b>Total</b>		<b><u>2 208</u></b>

<b>ANNÉE 2011</b>		
<b>Règlements / Lois</b>	<b>Description</b>	<b>Nombre de constats</b>
1053	Paix et bon ordre	75
1238 et 1637	Alarme	3
1287	Vendeurs itinérants	0
1322	Circulation et stationnement <sup>1</sup>	436
1322	Circulation et stationnement <sup>2</sup>	626
1462	Prévention incendie	1
968	Animaux	7
1253 et 1263	Urbanisme	3
1538	Aqueduc et taux de l'eau	0
1619	Salubrité et entretien des bâtiments résidentiels	0
CSR	Code de la sécurité routière	2 150
LVHR	Loi sur les véhicules hors route	2
<b>Total</b>		<b><u>3 303</u></b>

<sup>1</sup> Constats émis par les policiers et agents de parcs

<sup>2</sup> Constats émis par les agents de stationnement du Cégep

**Poursuivant : Ville de Rivière-du-Loup**

<b>ANNÉE 2012</b>		
<b>Règlements / Lois</b>	<b>Description</b>	<b>Nombre de constats</b>
1053	Paix et bon ordre	98
1238 et 1637	Alarme	2
1287	Vendeurs itinérants	0
1322	Circulation et stationnement <sup>1</sup>	193
1322	Stationnement <sup>2</sup>	323
1322	Stationnement <sup>3</sup>	94
1462	Prévention incendie	0
968	Animaux	7
1253 et 1263	Urbanisme	11
1538	Aqueduc et taux de l'eau <sup>3</sup>	1
1619	Salubrité et entretien des bâtiments résidentiels	0
CSR	Code de la sécurité routière	1 750
CSR	Code de la sécurité routière (stationnement) <sup>3</sup>	37
LVHR	Loi sur les véhicules hors route	1
<b>Total</b>		<b><u>2 517</u></b>

<sup>1</sup> Constats émis par les agents de la paix

<sup>2</sup> Constats émis par les agents de stationnement du Cégep

<sup>3</sup> Constats émis par les agents de parcs et de stationnements

**Poursuivant : DPCP (routes numérotées sur le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup)**

<b>ANNÉE 2012</b>		
<b>Règlements / Lois</b>	<b>Description</b>	<b>Nombre de constats</b>
CSR	Code de la sécurité routière	224
LVHR	Loi sur les véhicules hors route	0
<b>Total</b>		<b><u>224</u></b>

## Tableau 2 :

### Statistique sur le nombre de constats émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Témiscouata en 2011

Poursuivant	C.S.R.	L.V.H.R.	Règlement municipal	Nombre
Municipalité d'Auclair (02)	3	-	1	4
Municipalité de Biencourt (03)	-	-	-	0
Ville de Dégelis (05)	120	7	16	143
Municipalité de Lac-des-Aigles (06)	8	5	1	14
Municipalité de Lejeune (07)	-	-	-	0
Municipalité de Packington (09)	13	3	-	16
Ville de Pohénégamook (10)	33	12	3	48
Municipalité de Rivière-Bleue (11)	22	-	3	25
Municipalité de Saint-Athanase (12)	3	-	-	3
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata (13)	12	-	1	13
Municipalité de Saint-Eusèbe (14)	7	6	1	14
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata (15)	15	1	4	20
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande (16)	7	-	-	7
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac (17)	5	-	2	7
Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! (18)	16	-	2	18
Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long (19)	8	1	-	9
Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec (20)	6	2	1	9
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy (21)	7	-	1	8
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac (22)	163	12	8	183
<b>Total</b>	<b><u>448</u></b>	<b><u>49</u></b>	<b><u>44</u></b>	<b><u>541</u></b>

4 dossiers civils (1 Ville de Pohénégamook, 1 Municipalité de Rivière-Bleue, 1 Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long, 1 Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec)

Poursuivant	C.S.R.	L.V.H.R.	Règlement municipal	Nombre total
Directeur des poursuites criminelles et pénales	2 421	22	-	<u>2 443</u>

## Statistique sur le nombre de constats émis sur le territoire de la MRC de Témiscouata en 2012

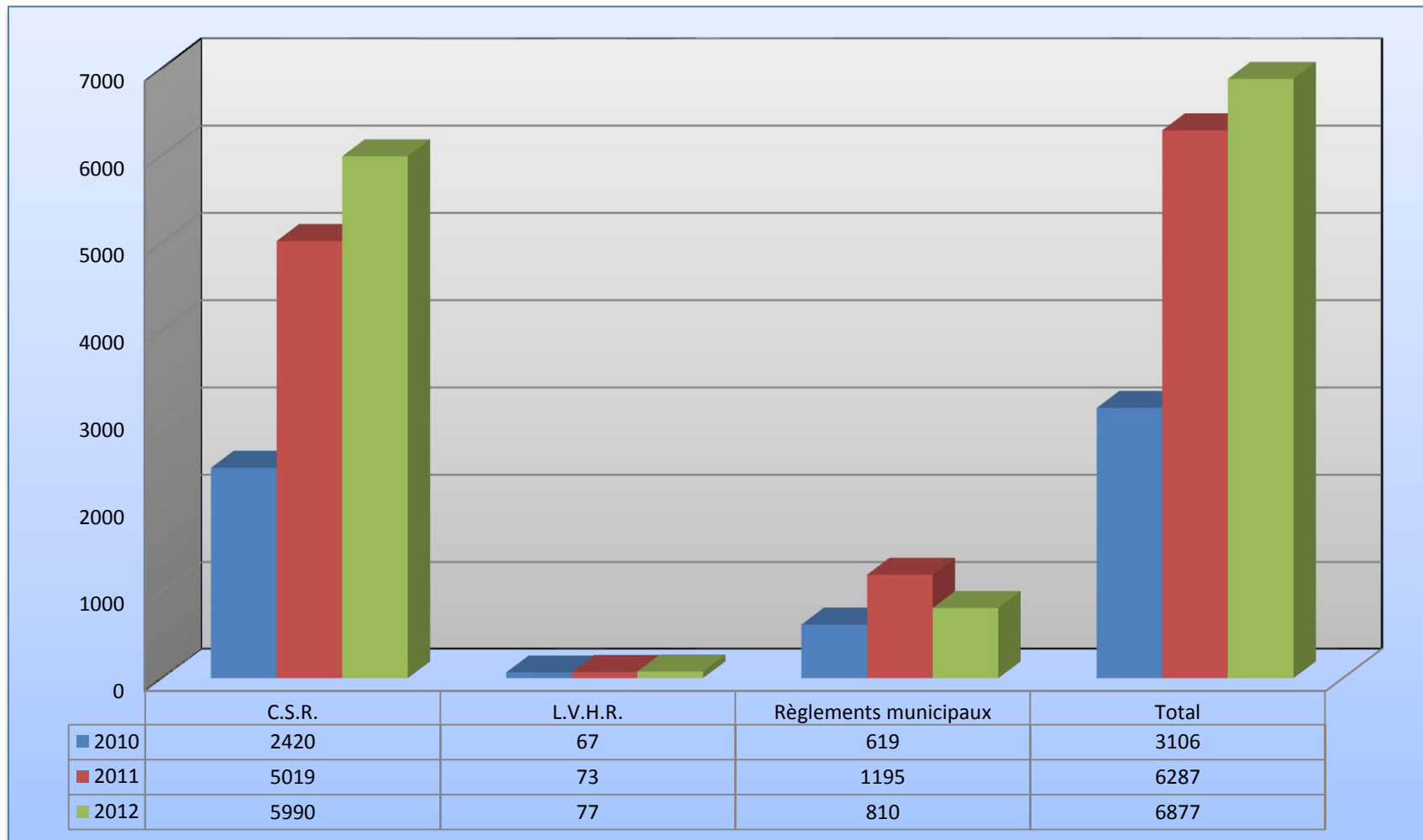
Poursuivant	C.S.R.	L.V.H.R.	Règlement municipal	Nombre
Municipalité d'Auclair (02)	1	0	0	1
Municipalité de Biencourt (03)	4	0	0	4
Ville de Dégelis (05)	98	12	14	124
Municipalité de Lac-des-Aigles (06)	7	0	5	12
Municipalité de Lejeune (07)	4	0	0	4
Municipalité de Packington (09)	11	5	1	17
Ville de Pohénégamook (10)	50	12	6	68
Municipalité de Rivière-Bleue (11)	46	8	3	57
Municipalité de Saint-Athanase (12)	2	0	0	2
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata (13)	2	0	0	2
Municipalité de Saint-Eusèbe (14)	19	0	11	30
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata (15)	10	0	6	16
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande (16)	15	0	0	15
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac (17)	18	0	0	18
Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! (18)	85	3	1	89
Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long (19)	5	0	0	5
Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec (20)	10	0	1	11
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy (21)	6	0	0	6
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac (22)	222	22	33	277
<b>Total</b>	<b><u>615</u></b>	<b><u>62</u></b>	<b><u>81</u></b>	<b><u>758</u></b>

2 dossiers civils (1 Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec et 1 Ville de Dégelis)

Poursuivant	C.S.R.	L.V.H.R.	Règlement municipal	Nombre total
Directeur des poursuites criminelles et pénales	<b>3 364</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b><u>3 378</u></b>

**Tableau 3 :**

**Nombre total de constats traités en fonction de la nature de l'infraction, mais peu importe la provenance**



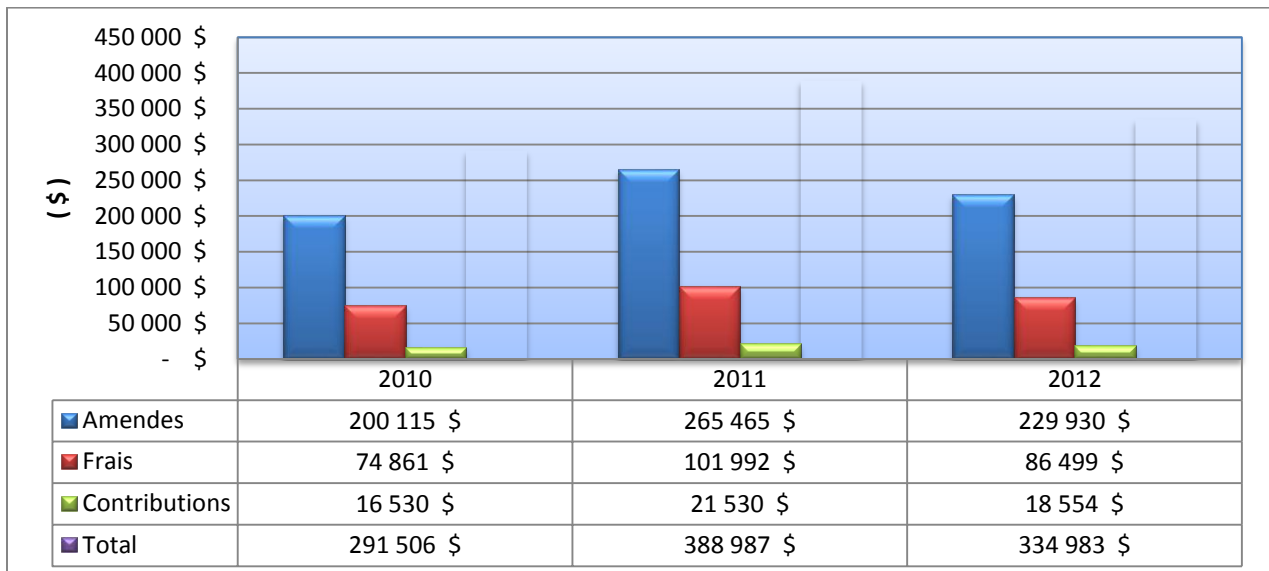
## Tableau 4 :

### Valeur des amendes et des frais des constats émis en 2010-2011-2012 par le poursuivant - Ville de Rivière-du-Loup

2010	Amende	Frais	BAVAC	Total
CSR, LVHR	173 105 \$	64 037 \$	16 530 \$	253 672 \$
RM	27 010 \$	10 824 \$	0 \$	37 834 \$
<b>Total</b>	<b>200 115 \$</b>	<b>74 861 \$</b>	<b>16 530 \$</b>	<b>291 506 \$</b>

2011	Amende	Frais	BAVAC	Total
CSR, LVHR	220 825 \$	83 640 \$	21 530 \$	325 995 \$
RM	44 640 \$	18 352 \$	0 \$	62 992 \$
<b>Total</b>	<b>265 465 \$</b>	<b>101 992 \$</b>	<b>21 530 \$</b>	<b>388 987 \$</b>

2012	Amende	Frais	BAVAC	Total
CSR, LVHR	193 330 \$	71 954 \$	18 554 \$	283 838 \$
RM	36 600 \$	14 545 \$	0 \$	51 145 \$
<b>Total</b>	<b>229 930 \$</b>	<b>86 499 \$</b>	<b>18 554 \$</b>	<b>334 983 \$</b>



**Tableau 5 :**
**Valeur des amendes et des frais des constats transmis à la cour municipale en 2012 par les poursuivants –  
Municipalités de la MRC de Témiscouata**

Poursuivant	Amende		Frais		BAVAC		Total
	CSR, LVHR	RM	CSR, LVHR	RM	CSR, LVHR	RM	
Municipalité d'Aclair	100 \$	-	18 \$	-	10 \$	-	128 \$
Municipalité de Biencourt	510 \$	-	189 \$	-	48 \$	-	747 \$
Ville de Dégelis	17 125 \$	750 \$	6 610 \$	357 \$	1 150 \$	-	25 992 \$
Municipalité de Lac-des-Aigles	745 \$	300 \$	272 \$	146 \$	74 \$	-	1 537 \$
Municipalité de Lejeune	290 \$	-	108 \$	-	40 \$	-	438 \$
Municipalité de Packington	2 865 \$	50 \$	1 025 \$	25 \$	160 \$	-	4 125 \$
Ville de Pohénégamook	9 000 \$	350 \$	3 350 \$	157 \$	684 \$	-	13 541 \$
Municipalité de Rivière-Bleue	6 535 \$	150 \$	2 525 \$	75 \$	560 \$	-	9 845 \$
Municipalité de Saint-Athanase	160 \$	-	50 \$	-	20 \$	-	230 \$
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata	135 \$	-	37 \$	-	20 \$	-	192 \$
Municipalité de Saint-Eusèbe	2 540 \$	950 \$	1 027 \$	397 \$	210 \$	-	5 124 \$
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	1 010 \$	550 \$	321 \$	255 \$	100 \$	-	2 236 \$
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande	2 115 \$	-	899 \$	-	166 \$	-	3 180 \$
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	2 770 \$	-	1 107 \$	-	188 \$	-	4 065 \$
Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	10 135 \$	100 \$	3 791 \$	46 \$	904 \$	-	14 976 \$
Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long	645 \$	-	255 \$	-	50 \$	-	950 \$
Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec	1 175 \$	50 \$	455 \$	25 \$	104 \$	-	1 809 \$
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy	615 \$	-	276 \$	-	60 \$	-	951 \$
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	27 335 \$	3 210 \$	10 782 \$	1 471 \$	2 608 \$	-	45 406 \$
<b>Total</b>	<b><u>85 805 \$</u></b>	<b><u>6 460 \$</u></b>	<b><u>33 097 \$</u></b>	<b><u>2 954 \$</u></b>	<b><u>7 156 \$</u></b>	<b>-</b>	<b><u>135 472 \$</u></b>

## Tableau 6 :

### Valeur des amendes et des frais des constats émis en 2012

**Poursuivant – Directeur des poursuites criminelles et pénales sur les routes numérotées sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup (à compter du 30 avril 2012).**

2012	Amende	Frais	BAVAC	Total
CSR, LVHR	24 495 \$	9 110 \$	2 368 \$	35 973 \$

**Poursuivant – Directeur des poursuites criminelles et pénales sur les routes numérotées sur le territoire de la MRC de Témiscouata.**

2012	Amende	Frais	BAVAC	Total
CSR, LVHR	481 655 \$	175 278 \$	35 476 \$	692 409 \$

**Tableau 7 :****Sommes perçues par la cour municipale commune**

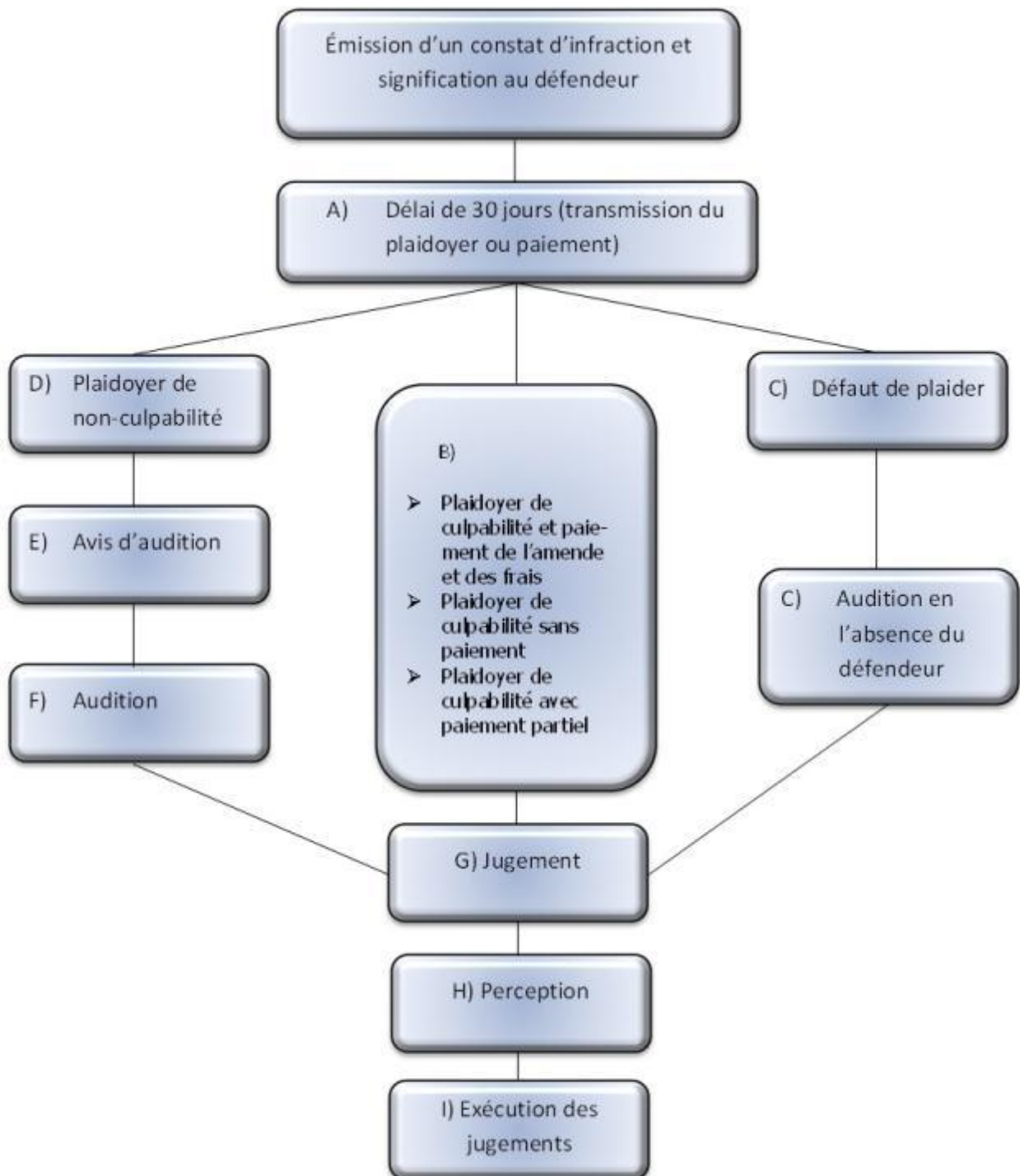
<b>ANNÉE 2012</b>	
Amendes perçues poursuivant: Rivière-du-Loup (CSR et LVHR)	176 160,21 \$
Amendes perçues poursuivant: Rivière-du-Loup (Règlements municipaux)	12 796,02 \$
Frais judiciaires poursuivant: Rivière-du-Loup	122 846,81 \$
Amendes perçues poursuivants: municipalités de la MRC de Témiscouata	72 194,96 \$
Frais judiciaires poursuivants: municipalités de la MRC de Témiscouata	42 096,95 \$
Autres frais	7 690,10 \$
Amendes et contributions (BAVAC) poursuivant: Directeur des poursuites criminelles et pénales	379 862,60 \$
Frais judiciaires poursuivant: Directeur des poursuites criminelles et pénales	243 396,26 \$
Contributions (BAVAC)	22 895,00 \$
<b>Total des sommes perçues</b>	<b>1 079 938,90 \$</b>
Dépenses	259 555,01 \$
Montant des amendes moins les frais de gestion retournés aux municipalités de la MRC	56 847,02 \$
Montant des amendes et contributions (BAVAC) retourné au ministère des Finances	379 862,60 \$
Contributions (BAVAC) retournées au ministère des Finances	22 895,00 \$
<b>Total des dépenses, amendes et contributions retournés</b>	<b>719 155,63 \$</b>
<b>Surplus</b>	<b><u>360 783,30 \$</u></b>

**Tableau 8 :****Remises aux municipalités de la MRC de Témiscouata pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012**

Code	Municipalité ou Ville	Nombre de paiements reçus	Montant en amendes perçu	Nombre de constats saisis	Frais de perception	Total
02	Municipalité D'Auclair	3	100,00 \$	1	20,91 \$	79,09 \$
03	Municipalité de Biencourt	2	110,00 \$	4	83,64 \$	26,36 \$
04	Ville de Cabano	2	290,00 \$	-	-	290,00 \$
05	Ville de Dégelis	142	14 551,00 \$	123	2 571,93	11 979,07 \$
06	Municipalité de Lac-des-Aigles	13	780,00\$	12	250,92 \$	529,08 \$
07	Municipalité de Lejeune	4	290,00 \$	4	83,64 \$	206,36 \$
08	Ville de Notre-Dame-du-Lac	8	337,00 \$	-	-	337,00 \$
09	Municipalité de Packington	25	2 551,00 \$	17	355,47 \$	2 195,53 \$
10	Ville de Pohénagamook	76	8 546,00 \$	62	1 296,42 \$	7 249,58 \$
11	Municipalité de Rivière-Bleue	52	3 843,00 \$	58	1 212,78 \$	2 630,22 \$
12	Municipalité de Saint-Athanase	2	160,00 \$	2	41,82 \$	118,18 \$
13	Municipalité de Saint-Elzéar-de -Témiscouata	3	215,00 \$	2	41,82 \$	173,18 \$
14	Municipalité de Saint-Eusèbe	18	1 279,00 \$	26	543,66 \$	735,34 \$
15	Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	21	1 795,00 \$	16	334,56 \$	1 460,44 \$
16	Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande	17	814,00 \$	13	271,83 \$	542,17 \$
17	Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	20	1 757,00 \$	17	355,47 \$	1 401,53 \$
18	Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	69	6 630,00 \$	86	1 798,26 \$	3 831,69 \$
19	Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long	7	740,00 \$	5	104,55 \$	635,45 \$
20	Municipalité de Saint-Michel-Squatec	17	1 215,00 \$	11	230,01 \$	984,99 \$
21	Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy	8	830,00 \$	6	125,46 \$	704,54 \$
22	Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	317	25 361,96 \$	269	5 624,79 \$	19 737,17 \$
	<b>Total</b>	<b>826</b>	<b>72 194,96 \$</b>	<b>734</b>	<b>15 347,94 \$</b>	<b>56 847,02 \$</b>

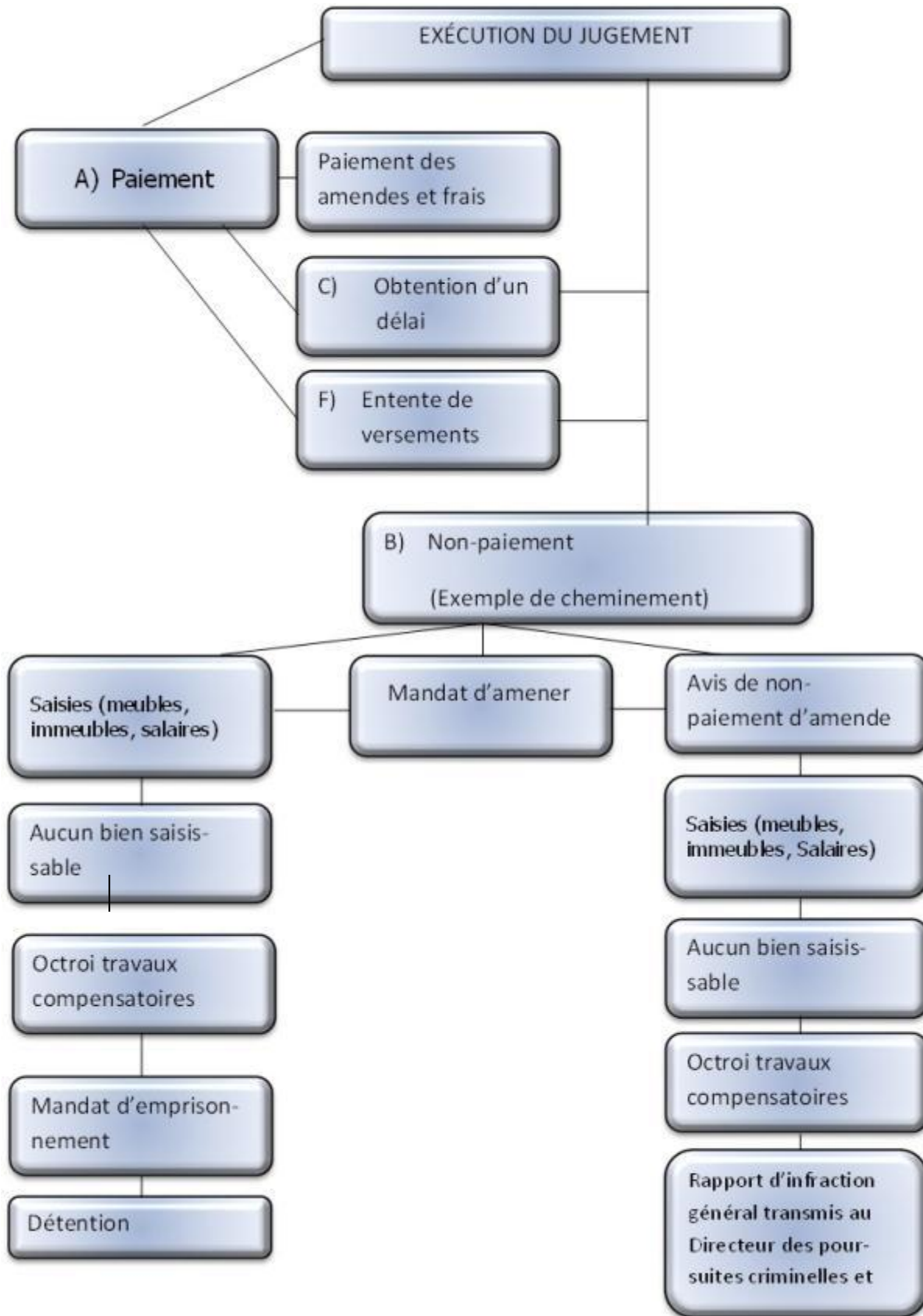
## Tableau 9 :

### Cheminement sommaire d'un constat d'infraction



**Tableau 10 :**

**Cheminement de l'exécution d'un jugement en matière pénale**



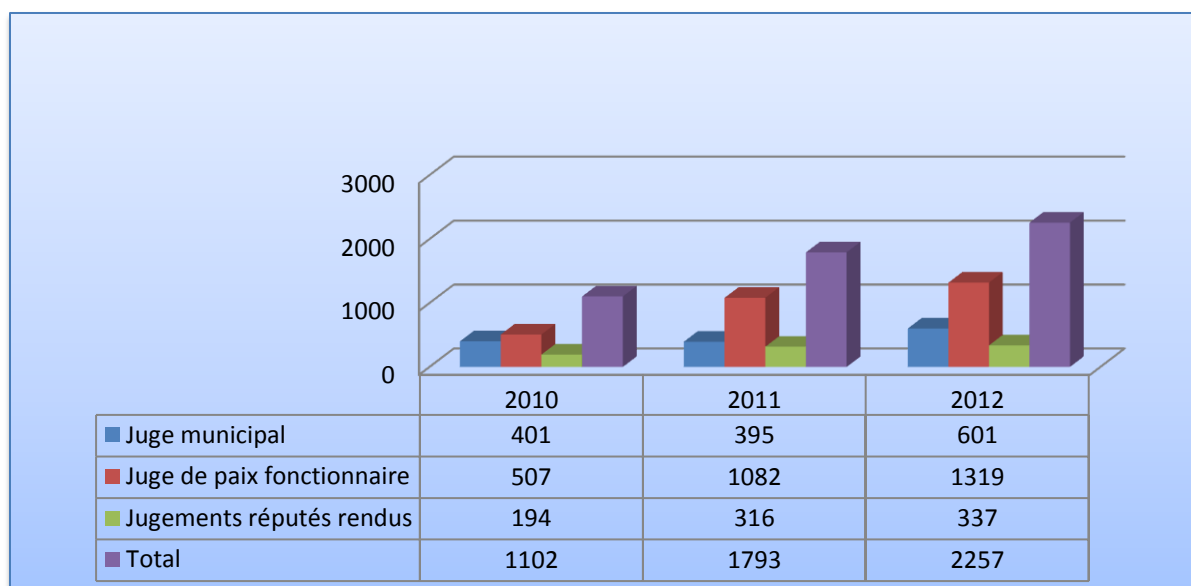
## Tableau 11 :

### Statistique concernant les dossiers entendus par le juge de la cour municipale et le juge de paix fonctionnaire

Les tableaux numéro 11, 12 et 13 indiquent le nombre de dossiers traités par le juge municipal et par le juge de paix fonctionnaire de la cour municipale commune au cours de l'année 2012. Ils dressent également un portrait des différents jugements rendus.

En 2012, c'est 1 920 jugements qui furent rendus et à ce nombre, il faut ajouter 337 dossiers dont les jugements furent réputés rendus administrativement dans des dossiers où un plaidoyer de culpabilité fut déposé, mais sans la transmission de la totalité du montant de l'amende et des frais réclamés.

Il s'agit donc d'un total de 2 257 jugements de toutes sortes rendus par la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup pour l'année 2012.



**Tableau 12 :****Nombre de dossiers pénaux contestés devant le juge municipal**

Année 2012  Poursuivant	Acquittement	Déclaration culpabilité		Retrait	Arrêt des procédures	Admission culpabilité	Nombre total
		présent	absent				
Ville de Rivière-du-Loup	34	71	54	5	1	13	178
Municipalité d'Auclair	-	-	-	-	-	-	0
Municipalité de Biencourt	-	-	-	-	-	-	0
Ville de Dégelis	3	6	2	2	-	3	16
Municipalité de Lac-des-Aigles	-	-	2	-	-	-	2
Municipalité de Lejeune	-	-	-	-	-	-	0
Municipalité de Packington	-	1	-	-	-	-	1
Ville de Pohénégamook	3	2	-	-	-	1	6
Municipalité de Rivière-Bleue	-	1	6	-	-	-	7
Municipalité de Saint-Athanase	-	-	-	-	-	-	0
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata	-	-	-	-	-	-	0
Municipalité de Saint-Eusèbe	1	-	2	-	-	-	3
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	-	-	1	-	-	-	1
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande	1	1	-	-	-	-	2
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	-	1	2	-	-	1	4
Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	1	2	-	-	-	-	3
Municipalité de Sain-Marc-du-Lac-Long	-	-	-	-	-	-	0
Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec	-	1	-	-	-	-	1
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy	1	-	-	-	-	-	1
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	8	19	7	5	-	1	40
Directeur des poursuites criminelles et pénales	11	48	56	5	-	36	156
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>153</b>	<b>132</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>55</b>	<b>421</b>

**Tableau 13 :****Nombre de dossiers pénaux (jugement par défaut <sup>1</sup>) rendus par le juge municipal**

<b>Année 2012</b>	<b>Acquittement</b>	<b>Déclaration culpabilité</b>	<b>Retrait</b>	<b>Arrêt des procédures</b>	<b>Nombre total</b>
<b>Poursuivant</b>					
Ville de Rivière-du-Loup	-	63	4	-	67
Municipalité d'Auclair	-	-	-	-	0
Municipalité de Biencourt	-	-	-	-	0
Ville de Dégelis	-	14	3	-	17
Municipalité de Lac-des-Aigles	-	1	1	-	2
Municipalité de Lejeune	-	-	-	-	0
Municipalité de Packington	-	6	-	1	7
Ville de Pohénégamook	-	5	-	-	5
Municipalité de Rivière-Bleue	-	4	-	-	4
Municipalité de Saint-Athanase	-	-	-	-	0
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata	-	-	-	-	0
Municipalité de Saint-Eusèbe	-	-	-	-	0
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	-	2	1	-	3
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande	-	-	-	-	0
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	-	-	-	-	0
Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	-	-	-	-	0
Municipalité de Sain-Marc-du-Lac-Long	-	-	-	-	0
Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec	-	-	-	-	0
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy	-	1	-	-	1
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	-	22	-	-	22
Directeur des poursuites criminelles et pénales	1	49	1	1	52
<b>Total</b>	<b><u>1</u></b>	<b><u>167</u></b>	<b><u>10</u></b>	<b><u>2</u></b>	<b><u>180</u></b>

<sup>1</sup> Jugement par défaut où le défendeur est réputé avoir transmis un plaidoyer de non-culpabilité. La poursuite est alors instruite par défaut en l'absence du défendeur et le jugement est rendu sans autre avis (art. 163 C.p.p.).

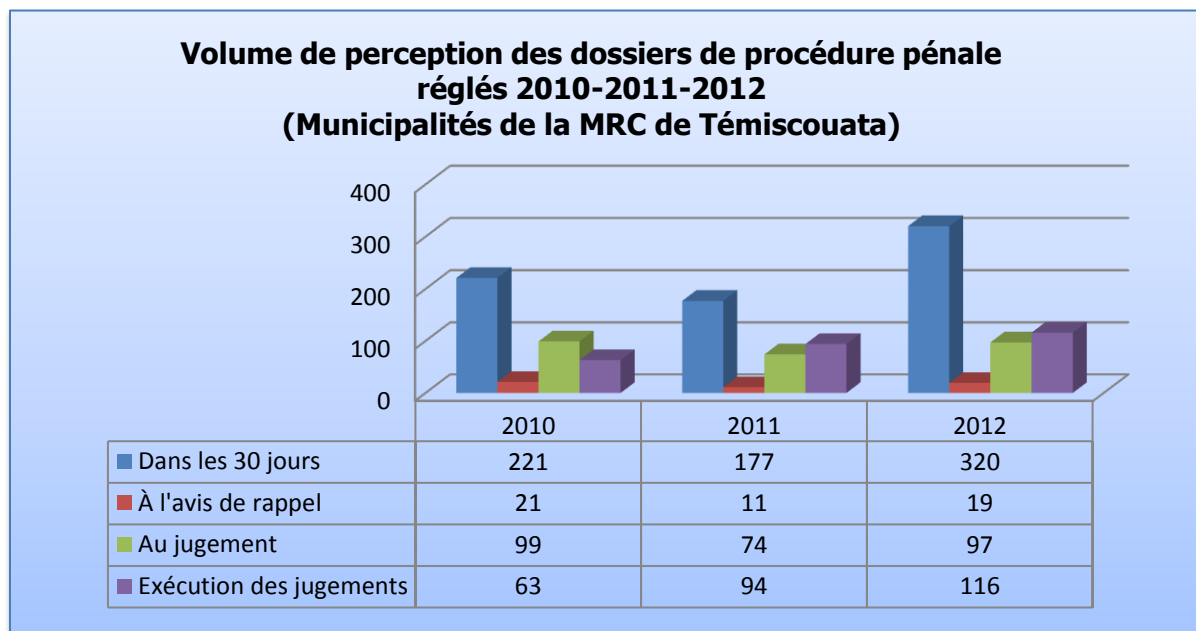
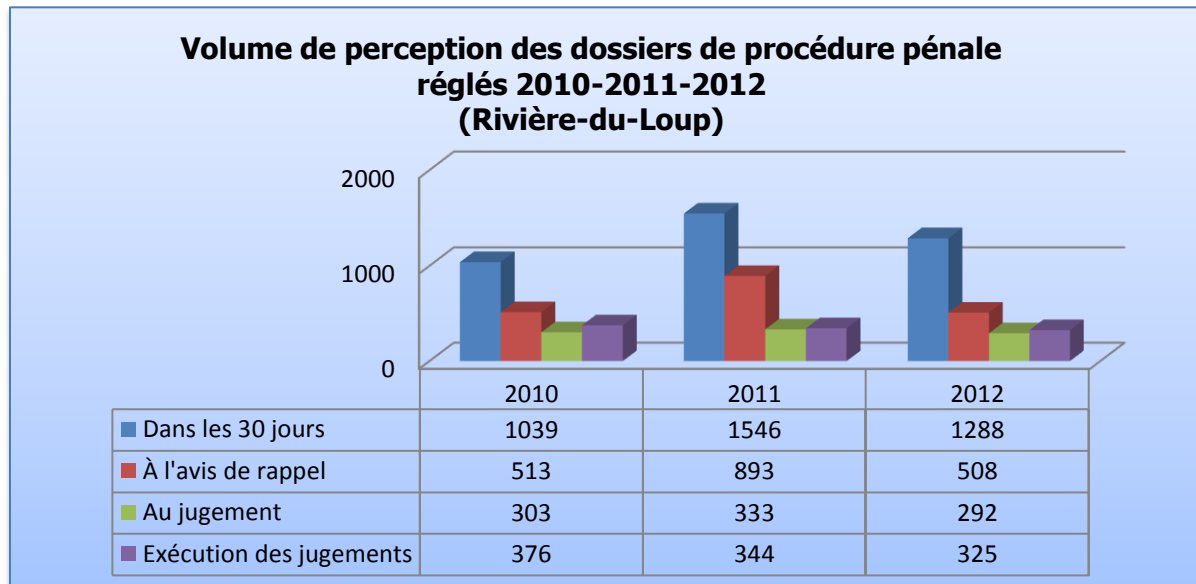
**Tableau 14 :****Nombre de décisions rendues (jugement par défaut <sup>1</sup>) par le juge de paix fonctionnaire**

<b>Année 2012</b>	<b>Annulation de la poursuite</b>	<b>Déclaration de culpabilité</b>	<b>Nombre total</b>
<b>Poursuivant</b>			
Ville de Rivière-du-Loup	18	374	392
Municipalité d'Auclair	-	-	0
Municipalité de Biencourt	-	-	0
Ville de Dégelis	1	27	28
Municipalité de Lac-des-Aigles	-	1	1
Municipalité de Lejeune	-	-	0
Municipalité de Packington	-	1	1
Ville de Pohénégamook	-	11	11
Municipalité de Rivière-Bleue	-	14	14
Municipalité de Saint-Athanase	-	1	1
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata	-	-	0
Municipalité de Saint-Eusèbe	-	1	1
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	-	2	2
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande	-	3	3
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	-	1	1
Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	1	17	18
Municipalité de Sain-Marc-du-Lac-Long	-	2	2
Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec	-	1	1
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy	-	2	2
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	3	26	29
Directeur des poursuites criminelles et pénales	19	793	812
<b>Total</b>	<b><u>42</u></b>	<b><u>1277</u></b>	<b><u>1319</u></b>

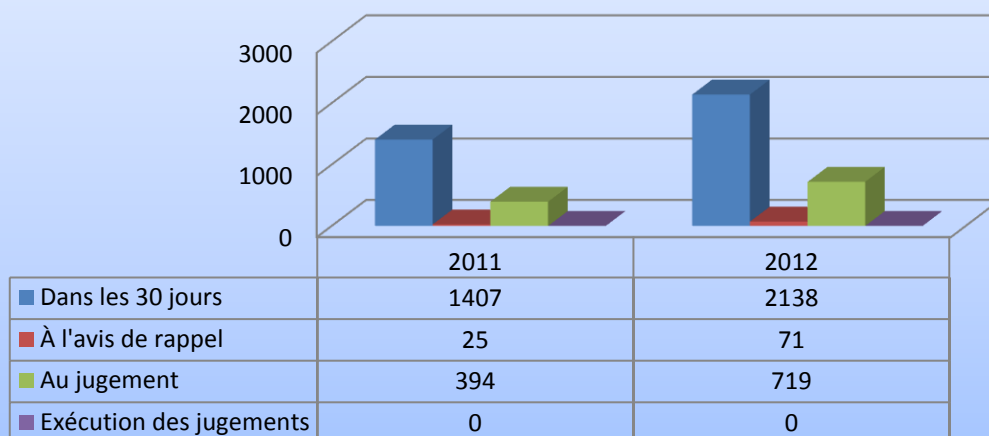
<sup>1</sup> Jugement par défaut où le défendeur est réputé ne pas contester la poursuite. Le défendeur peut être déclaré coupable par défaut, en son absence, sans avoir l'occasion de se faire entendre (art. 163 Code de procédure pénale).

**Tableau 15 :**

**Statistique concernant le volume de dossiers de procédure pénale réglés et perçus en 2010-2011-2012**



**Volume de perception des dossiers de procédure pénale  
réglés 2011-2012  
(Directeur des poursuites criminelles et pénales)**



Il est à noter que le Bureau des infractions et des amendes (BIA) procède à l'exécution des jugements des constats émis sur les routes numérotées, sur lesquelles la cour municipale commune de Rivière-du-Loup à juridiction. Nous ne détenons aucune statistique du nombre de dossiers réglés et perçus à cette étape.

## CONCLUSION

Encore une fois, l'année 2012 en fut une bien chargée tant au niveau des opérations de la cour que des efforts déployés pour en améliorer la gestion quotidienne et ceux-ci ont porté fruit malgré les nombreux mouvements de personnels occasionnés par un congé de maternité.

Quant à la charge de travail, celle-ci a augmenté de façon importante à la suite de la hausse du volume de constats traités.

Les résultats obtenus n'auraient pu être atteints sans le professionnalisme et l'implication constants du personnel permanent et occasionnel de la cour qui assure une prestation de services professionnels dans les deux langues à l'ensemble de sa clientèle multiculturelle.

Enfin, à la suite des efforts déployés en 2012, l'année 2013 devrait voir se concrétiser dès l'automne 2013 l'intégration des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup à la cour municipale commune, ce qui devrait contribuer à augmenter d'une façon marquée la charge de travail et le volume de constats traités.

En terminant, je réitère mes remerciements sincères à l'honorable Jean Blouin, juge municipal responsable de notre cour pour sa collaboration et sa grande disponibilité à l'égard de la gestion et de l'opération de la cour au cours de la dernière année.

Enfin, un merci sincère à la greffière de la cour, madame Julie Charrois, qui abat, jour après jour, un travail colossal au niveau des opérations quotidiennes de la cour.